

Tarifs annuels de l'École Sainte-Marthe Année scolaire 2015-2016

En référence au projet éducatif mis en place à Sainte-Marthe à la rentrée 2015, la contribution financière est dorénavant calculée à partir du quotient familial.

Contribution familiale selon les revenus

Catégorie	Quotient Familial	maternelle	Primaire
A	< 5000	650€	690€
B	< 8500	680€	720€
C	> 8501	720€	760€

Mode de calcul de la contribution familiale

- Repérer sur votre avis d'imposition la case intitulée : REVENU FISCAL DE REFERENCE
- Diviser ce revenu fiscal par votre nombre de parts :
1 part pour le père et 1 part pour la mère (2 parts pour les familles monoparentales) et 1 part par enfant à charge.

Pour les familles vivant maritalement (hors PACS) prendre les deux avis d'imposition
Pour les couples séparés en garde alternée : établissement d'une facture par parent : le(s) enfant(s) compte(nt) pour ½ part par foyer.

- Vous obtenez ainsi un chiffre qui vous indiquera dans quelle catégorie vous classer. C'est le quotient familial.
- Joindre la photocopie du dernier avis d'imposition sur le revenu. Sans document, le service comptable vous facturera les frais de la catégorie la plus élevée.
- Réduction sur la contribution familiale : 5% pour le 2° enfant, 10% pour le 3° enfant, 15% pour le 4° enfant.

Frais fixes

Ils sont destinés à couvrir les frais des cotisations des services diocésains (DDEC), de l'association des parents d'élèves (APEL) : **35 €/élève**

Suppléments pour la maternelle facturés en septembre 2015

- Frais des fournitures de rentrée
- Matériel pédagogique particulier

Suppléments pour le primaire

- Frais des fournitures de rentrée (facturé en septembre)
- Location des livres (facturé en septembre)

Temps périscolaire : ALAE « GRANDIR ENSEMBLE et étude

Tous les enfants inscrits à la cantine de façon occasionnelle ou régulière devront adhérer à l'association GRANDIR ENSEMBLE qui anime les temps périscolaires. Tous les enfants qui viennent à Sainte MARTHE sur le temps de garderie du matin, ou du soir ou du mercredi matin doivent adhérer à l'association GRANDIR ENSEMBLE à partir d'une seule présence dans l'année.

Adhésion annuelle à l'ALAE GRANDIR ENSEMBLE : 50 euros par enfant par an (chèque à faire avec le dossier d'inscription du mois de juillet 2015)

ALAE GRANDIR ENSEMBLE DU TEMPS PERISCOLAIRE

Catégorie	Quotient Familial	matin	De 17h à 18h	De 17h à 18h30
(Frais mensuels appliqués dès la 1 ^{ère} présence pour le mois en cours)				
A	< 5000	9 €	20 €	30 €
B	< 8500	10 €	25 €	35 €
C	> 8501	12 €	30 €	40 €

ALAE GRANDIR ENSEMBLE DU MERCREDI MATIN DE 7H30 à 12H00

Catégorie	Quotient Familial	
(Frais appliqués pour chaque mercredi matin par enfant)		
A	< 5000	9 €
B	< 8500	11 €
C	> 8501	13 €

Frais d'étude et de soutien scolaire

(Sur inscription par trimestre au début du trimestre, 10 enfants maximum par groupe. Étude encadrée par un professeur des écoles qui aide l'élève dans son travail et reprend les notions étudiées.)

Du CP au CM2 de 16h40 à 17h30

Le lundi OU le jeudi 120 €/trimestre

Le lundi ET le jeudi 210€/ trimestre

Coût du repas : 4,50€ (sur la base de 130 repas annuels)

Forfait restauration :

1 jour par semaine : 150€

2 jours par semaine : 300€

3 jours par semaine : 450€

4 jours par semaine : 600€

Pour les repas occasionnels **un carnet à 45 euros de 10 tickets** devra être acheté en complétant un bon de commande. Le jour souhaité votre enfant donnera son ticket à son enseignante.